



N° 1366-2013/BAPS/DDR/SAA

du : 04/07/2013

Rapport
à
la commission du développement rural

OBJET : modification de la délibération n° 93-2013/BAPS du 25 mars 2013 relative au plan de relance de la filière céréales

PJ : un projet de délibération

Les dégâts aux grandes cultures, notamment de maïs occasionnés par les inondations dues aux épisodes pluvieux des 2 et 3 juillet 2013 ont été importants sur l'ensemble de la côte Ouest de la province Sud.

Les crues, alimentées par les très fortes pluies dans la chaîne centrale, ont eu pour conséquence la destruction des parcelles récemment semées. La stagnation de l'eau dans les parcelles plus âgées pourrait aussi induire à terme des pourrissements, des retards de croissance et l'apparition de pathologies, avec une incidence telle sur les rendements que se posera rapidement le choix de leur maintien en culture.

Afin d'aider les céréaliculteurs à surmonter ces difficultés, il est proposé de permettre l'attribution d'une seconde dotation de semences subventionnées aux agriculteurs sinistrés qui avaient déjà pu en bénéficier au titre de la délibération n° 93-2013/BAPS du 25 mars 2013 relative au plan de relance de la filière céréales.

Le coût prévisionnel pour une seconde dotation estimée à au plus un quart des parcelles à replanter (une centaine d'hectares) est de l'ordre de quatre à cinq à millions (4 à 5 000 000) de francs.

Hors la présente mesure, je vous signale que des agriculteurs, sinistrés pour leurs cultures de pomme de terre ou de squash, s'orienteront pour ne pas tout perdre, vers des cultures de maïs pour un coût équivalent de cinq millions (5 000 000) de francs, amenant à dix millions (10 000 000) de francs la dotation à financer dans le cadre du budget supplémentaire 2013.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à l'avis de la commission.